## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT PYRENEES-ATLANTIQUES

Nombre de membres				
Afférents	En	Qui ont pris		
au Conseil	exercice	part à la		
Communautaire		délibération		
42	42	40		

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes DE LA VALLEE D'OSSAU 4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

**DELIBERATION n°2011/85** 

L'An deux mille onze et le jeudi 15 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 7 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Espalungue à Arudy, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

<u>Présents titulaires</u>: M. CAMBOT, SARTHE, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, SACAZE, SARRAILH, LASSEBIE, LAUR, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, GANTCH, HELIP, BARTZ, LAMOURE, MOUNAUT, TOUTU, HOURQUEIG et CASENAVE.

## Présent(s) suppléant(s) :

Mme CLAVIER donne procuration à M. CAMBOT M. AUSSANT donne procuration à M. SARTHE Mme SOULE donne procuration à M. CARRERE-GEE Mme NOUGUE-DEBAT donne procuration à Mme TOUTU

REÇU

le 20 DEC. 2011

SOUS-PRÉFECTURE OLORON STE MARIE

Secrétaire de séance : Mme CASENAVE

VOTE : à l'unanimité (1 abstention : M. Bousquet)

Objets: Destruction des nids de frelons asiatiques - octroi subvention

Le Président rappelle la délibération n°2011/49 du 12 juillet relative à la destruction des nids de frelons asiatiques.

A ce jour, 36 nids ont été détruits par un prestataire pour un montant total de 3 924 €.

De plus, le Foyer Rural de Rébénacq qui accompagne la démarche de la CCVO, s'est doté de matériel à hauteur de 1 301,30 € TTC afin de détruire les nids à hauteur d'homme, et a ainsi pu détruire 7 nids de frelons supplémentaires.

Considérant les 5 000 € de crédits alloués à la lutte contre le frelon asiatique sur le budget 2011, Considérant les dépenses engagées à hauteur de 3 924 €,

Le Président propose d'allouer le solde soit 1 076 € au Foyer Rural de Rébénacq à titre de subvention exceptionnelle.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 076 € au Foyer Rural de Rébénacq,

APPROUVE le transfert de crédits sur le budget 2011 comme suit :

## **FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6068 : Dépenses pour le frelon asiatique	- 1 076,00		
6574 : Subvention aux associations	1 076,00		
	0,00		

Pour extrait certifié conforme, Le Président, Francis COUROUAU